Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260424-CCAS_04_26_02R-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CCAS
DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 24 avril 2026

Date de la convocation : 16 avril 2026
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à quatorze heures, le Centre Communal d'Action Social s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'absence de M. le maire, le conseil d'administration a siégé sous la présidence de Mme Sophie AUFFRAY, adjointe en charge des affaires sociales (présidente ad'hoc désignée pour la séance)

Présents :
Sophie AUFFRAY - Erwan CAMUS - Colette BOQUEHO - Georges THOMAS - Marie Pierre LE MOUEL - Annyvonne RAOUL - Laëtitia CORNILY - Stéphanie MORVAN - Toussaint CORBEL- Pierre HAMON

Absents et excusés :
Laurie LEARD - Anne Yvonne CORBEL - Yveline LEBORGNE - Jérémy MEURO

DÉLIBÉRATION 24-04-26-02R
Annule et remplace la délibération 24-04-26-002 (erreur matérielle)

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2025 – Budget CCAS

En application des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats, en l'absence de M. le maire, le conseil d'administration a siégé sous la présidence de Mme Sophie AUFFRAY, adjointe en charge des affaires sociales qui propose d'affecter les résultats.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré et un vote à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du CCAS décident d'affecter les résultats au BP 2026 en **dépense** de la section de fonctionnement, **ligne 002** pour un montant de 121,98 €.

La présidente
Sophie AUFFRAY,